

MINISTRE DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT

COMMUNIQUE DE L'INSEED : L'INFLATION AU TOGO EN AVRIL 2026

En avril 2026, le taux d'inflation s'est établi à 0,1% au même niveau qu'en mars et février 2026, restant ainsi conforme au critère de convergence de l'UEMOA relatif à l'inflation.

Le taux d'inflation est resté constant à 0,1% depuis février 2026. Cette constance est la résultante de la quasi-stabilité constatée sur plusieurs mois du niveau général des prix des biens et services consommés par les ménages.

Le taux d'inflation est l'un des critères de convergence de premier rang pour la surveillance multilatérale en vue d'assurer la stabilité macroéconomique au sein de l'UEMOA. **Ce critère contraint tous les Etats membres de l'UEMOA à mener des politiques judicieuses pour maîtriser ce taux afin de le maintenir en dessous de 3% chaque année. Son respect permet d'éviter la dégradation de la valeur de la monnaie et la flambée des prix afin de protéger les populations contre les risques de vulnérabilité en préservant leur pouvoir d'achat.**

Au Togo, le taux d'inflation demeure contenu en dessous du seuil communautaire de 3 % fixé par l'UEMOA, depuis décembre 2024. En avril 2026, le taux d'inflation au Togo s'est établi à 0,1%, un niveau identique à celui observé en mars et en février 2026, après une tendance baissière continue amorcée depuis décembre 2024, où il atteignait 2,9 %.

Dans un contexte international marqué par de fortes incertitudes et la superposition de multiples crises, la maîtrise de l'inflation observée sur ces deux dernières années témoigne de l'efficacité des politiques et actions mises en œuvre par le Gouvernement togolais, sous le leadership du Président du Conseil, pour assurer la stabilité macroéconomique et préserver le pouvoir d'achat des populations. Parmi les mesures prises figurent notamment **le soutien à la production agricole, les politiques de stabilisation des prix des biens de grande consommation, les allègements fiscaux et les appuis ciblés aux ménages, etc.**

Les produits ayant connu une baisse de leur prix en moyenne annuelle (variation entre la moyenne de mai 2025 à avril 2026 par rapport à la moyenne de mai 2024 à avril 2025) sont entre autres : «Piment rouge sec» (-31,6%) ; «Maïs blanc séché en grains crus vendu au grand bol» (-26,2%) ; «Sel de cuisine gros cristaux» (-24,7%) ; «Pistache (communément appelé sésame ou goussi)» (-24,3%) ; «Piment rouge frais» (-23,3%) ; «Oignon frais rond» (-23,2%) ; «Niébé (haricots blancs sec commun)» (-23,1%) ; «Haricots rouges secs» (-22,9%) ; «Piment rouge sec en poudre» (-22,7%) ; «Avocat» (-21,4%) ; «Sorgho en grains crus vendu au bol» (-20,1%) ; «Gombo frais» (-19,7%) ; «Oranges ordinaires» (-19,5%) ; «Viande fraîche de porc au kg» (-19,2%) ; «Mangue greffée» (-19,1%) ; «Cola fraîche» (-18,2%) ; «Pommes de terre» (-18,1%) ; «Feuille de haricot» (-18,0%) ; «Mil en grains crus vendu au bol» (-17,8%) ; «Salade verte locale (laitue)» (-17,6%) ; «Citrons» (-17,3%) ; «Pâte de maïs fermenté (mawoè)» (-16,6%) ; «Beignet du haricot (gawou)» (-15,4%) ; «Gari (farine de manioc)» (-11,8%) ; «Manioc frais (agbéli)» (-11,6%) ; «Haricot vert» (-11,3%) ; «Croissant sans beurre» (-11,0%) ; «Choux vert» (-11,0%) ; «Adémè» (-10,6%) ; «Potasse (akanhoun)» (-10,4%) ; «Riz importé longs grains vendu au bol» (-10,2%) ; «Tomates rondes (pomme) locales» (-9,7%) ; «Riz local longs grains vendu

au bol» (-9,5%) ; «Gboma» (-9,5%) ; «Ananas frais» (-9,5%) ; «Ail frais» (-9,4%) ; «Pâte d'arachide» (-9,2%) ; «Poisson salé fermenté (lanhoinhoin)» (-9,0%).

Les principaux produits ayant connu une augmentation de leur prix en moyenne annuelle (variation entre la moyenne de mai 2025 à avril 2026 par rapport à la moyenne de mai 2024 à avril 2025) sont entre autres : «Mandarine» (+39,9%) ; «Huile de palme traditionnelle (zomi)» (+32,5%) ; «Côtelette d'agneau» (+26,9%) ; «Pamplemousse» (+26,5%) ; «Crevettes fraîches (bolou moumou)» (+23,6%) ; «Noix de coco sec» (+17,9%) ; «Crabes frais (aglanvi moumou)» (+16,1%) ; «Banane plantain mûre» (+14,4%) ; «Côtelette de porc» (+11,4%) ; «Akpan» (+11,0%) ; «Huile végétale de graine de coton» (+10,0%) ; «Viande de boeuf sans os au kg» (+8,8%) ; «Cure-dents (brosse à dents végétale)» (+8,0%) ; «Viande de boeuf avec os au kg» (+7,8%) ; «Saloumon fumé» (+7,3%) ; «Viande fraîche de chèvre au kg» (+7,1%) ; «Akpala fumé (chinchard)» (+6,5%) ; «Oeuf cuit de poule de race» (+6,5%) ; «Doèvi frit» (+5,3%) ; «Poulet congelé importé» (+4,9%) ; «Poulet local vivant» (+4,9%) ; «Bananes douces» (+4,8%) ; «Oeuf frais de poule traditionnelle» (+4,6%) ; «Pintade locale vivante» (+4,5%) ; «Ailes de poulet congelé» (+4,4%) ; «Coq vivant local» (+4,3%) ; «Noix de cajou» (+4,2%) ; «Viande fraîche de mouton au kg» (+4,0%) ; «Sardinelles fumées (adiadoè)» (+3,9%) ; «Tripes et abats de bœuf au kg» (+2,8%) ; «Chinchard réfrigéré (akpala moumou)» (+2,6%) ; «Pomme fruit» (+2,5%) ; «Chips de plantains» (+1,1%) ; «Charbon de bois» (+0,6%) ; «Balai traditionnel à tige» (+0,3%).

+++++

Rappel méthodologique :

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), permet de capter l'évolution des prix à la consommation. Il est élaboré et publié chaque mois à partir d'une méthodologie harmonisée pour les huit pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dont notre pays le Togo. Cette méthodologie intègre aussi bien les prix relevés dans le milieu urbain que rural et sa couverture est nationale. Le taux d'inflation est calculé en faisant le rapport de la moyenne des indices des douze derniers mois sur la moyenne des indices des douze mois qui les précèdent. Il résulte de 24 mois d'observation des prix à la consommation.

Les deux indicateurs sont mensuellement produits et publiés par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED).

Variation du niveau général des prix entre mars 2026 et avril 2026

La quasi-stabilité de l'inflation entre mars et avril 2026 a été légèrement affectée par la diminution de l'offre de certains produits agricoles vivriers, la hausse de la demande liée aux fêtes religieuses (Pâque et Ramadan) qui ont engendré un renchérissement de 0,1% du niveau général des prix entre ces deux mois.

Les produits ayant le plus contribué au renchérissement du niveau général des prix en avril 2026 sont entre autres : «Igname pour fofou (karachi)» (+17,2%) ; «Igname» (+20,7%) ; «Adémè» (+23,4%) ; «Gombo frais» (+17,9%) ; «Gombos sec» (+11,3%) ; «Gingembre frais» (+9,4%) ; «Viande de bœuf avec os au kg» (+2,6%) ; «Viande de bœuf sans os au kg» (+3,8%) ; «Essence super de rue» (+5,9%) ; «Plat de fufu + sauce poisson» (+3,5%) et «Plat de kom + poisson frit» (+2,5%).

Tableau 1: Evolution du niveau général des prix et du taux d'inflation au Togo

Mois	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-2025	Janv-26	Fév-26	mars-26	avr-26
Inflation	2,8%	2,7%	2,5%	2,2%	1,9%	1,5%	1,1%	0,8%	0,6%	0,5%	0,4%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%
IHPC	103,2	102,8	103,8	104,6	106,1	105,0	103,8	102,0	101,3	101,9	102,2	102,8	103,6	104,5	104,6

Source : INSEED, IHPC avril 2026